

**Délibération n°2024-03-14**

Réf. Nomenclature « Actes » : 2.1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Lancement de la Déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLUi – Projet Générale du solaire à MEYMAC**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	13
Votants	64

**L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 18h00**, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juillet 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Christine Rougerie** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Jabiol Monique	à	Dominique Miermont
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Mathes Pierre	à	Pierre Chevalier
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Parrain Céline	à	Jean-Pierre Guitard
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Ribeiro Sophie	à	Marilou Padilla-Ratelade
Fiancette Yoann	à	Elisabeth Ventadour	Saugeras Jean-Pierre	à	Anne-Marie Aubessard
Gautier Stéphanie	à	Pierre Coutaud	Valibus Michèle	à	Mady Junisson
Granet Henri	à	Jean-Marc Michelin			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Ecurat Daniel ; Faugeron Guy ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Tur Christophe ; Vimou Barbara.

Le président explique que le PLUi de Haute-Corrèze Communauté a été approuvé lors du conseil communautaire du 8 décembre 2022. Ce document d'urbanisme structurant, à l'échelle intercommunale, est un outil évolutif devant tenir compte des changements réglementaires et des projets du territoire. A cet effet, un groupe de travail dédié travaille actuellement à des mesures de correction et d'adaptation du PLUi.

La loi d'orientation pour la ville du 1er août 2003 a créé la procédure de déclaration de projet (article L 300-6 du code de l'urbanisme), qui a ouvert la possibilité pour les collectivités territoriales de se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général d'une action ou opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, et ainsi d'adapter son document d'urbanisme par une procédure de mise en compatibilité.

A ce jour, la commune de Meymac a développé un projet de centrale photovoltaïque avec la société générale du solaire sur des terrains appartenant pour l'un à l'EHPAD de la commune et pour l'autre à la SCI MAUBECH, à 3 km du Bourg sur une surface de 16,7 Ha au stade étude, clôturée sur 9,8 Ha, et situé en partie sur une ancienne carrière. La puissance estimative de la centrale est de 8,7 MWc.

Le PLUi de Haute-Corrèze Communauté, approuvé le 8 décembre 2022, classe le site actuel partiellement en AUph sur deux parcelles XP 27 et XP 28. Il est nécessaire pour la viabilité du projet que l'ensemble de la parcelle XP 27 soit classée en AUph. Actuellement cette dernière se trouve seulement pour moitié en AUph l'autre moitié étant en zone N. Ce zonage ne permet pas à l'heure actuelle l'implantation de la centrale photovoltaïque. Il est donc nécessaire de mettre le PLUi en compatibilité avec le projet de centrale photovoltaïque décrit dans le présent dossier de déclaration de projet.

Il est précisé que ce projet photovoltaïque, accompagné par la commune de Meymac depuis quelques années, avait fait l'objet de nombreuses discussions et de la demande auprès de l'administration et de Haute Corrèze Communauté d'un zonage en AUph. Le règlement du PLUi spécifiait alors "Le secteur AUph correspond aux secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation pour installer des unités de productions d'énergie." Les services de l'Etat avaient émis un avis favorable sur la première partie du secteur concerné.

Aujourd'hui le projet apporte toutes les garanties attendues et un accord de principe a ainsi été trouvé avec Monsieur le Maire de la commune de Meymac.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté et dans les objectifs fixés par le SRADDET et le SCOT dont le PLUi de Haute-Corrèze Communauté doit être compatible.

L'objet de la mise en compatibilité du PLUi consiste donc à modifier le zonage N en AUph, dans le règlement. Le secteur AUph correspondant aux secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation pour installer des unités de productions d'énergie.

Les crédits destinés au financement des dépenses nécessaires à cette étude sont inscrits au budget de Haute-Corrèze Communauté étant entendu que les frais d'études d'impact et environnementales sont à la charge du porteur de projet.

**Délibération n°2024-03-14**

Envoyé en préfecture le 17/07/2024	
Reçu en préfecture le 17/07/2024	
Publié le	
ID : 019-200066744-20240711-20240314-DE	

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ENGAGE** la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document, contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la procédure de déclaration de projet ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document inhérent à la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	64
Pour	64
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**


**À Ussel, le 11 juillet 2024**

Le Président,  
Pierre Chevalier



**Délibération n°2024-03-14**



Envoyé en préfecture le 17/07/2024 2024 -  
Reçu en préfecture le 17/07/2024  
Publié le   
ID : 019-200066744-20240711-20240314-DE

